

Arrêtés publiés le 3 octobre 2022
www.vaucluse.fr

**Publiés le 3 octobre
2022**
Département de
Vaucluse

DGS - DRU

Arrêté n° 2022-7775 portant délégation de signature à Monsieur Eric STEVENIN,
Chef du service Laboratoire Départemental, Direction du Développement et des
Solidarités territoriales, Pôle Développement

ARRETÉ N° 2022- 7775

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

A

Monsieur Eric STEVENIN
Chef du service Laboratoire Départemental
Direction du Développement et des Solidarités
territoriales
Pôle Développement

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221 – 3,

VU le code de la commande publique,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et le décret d'application n°2014-90 du 31 janvier 2014,

VU la délibération n°2021-221 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU la délibération n°2021-585 en date du 26 novembre 2021 portant délégation du Conseil départemental à Madame la Présidente,

VU l'arrêté n°2022-1880 en date du 24 mars 2022 portant nouvelle organisation du Pôle Développement,

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric STEVENIN, Chef du service Laboratoire départemental, Direction du Développement et des Solidarités territoriales, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans les domaines relevant de son service :

1) tous les actes administratifs

à l'exclusion :

- des baux, des conventions,
- des rapports du Conseil départemental et de la Commission permanente

2) toutes les pièces administratives et comptables portant engagement des dépenses et ordres de paiement

à l'exclusion :

- des engagements de dépenses d'un montant supérieur à 4 000 euros hors taxes,

3) toutes les correspondances

à l'exclusion :

- de celles adressées au Président de la République, aux ministres, aux préfets, aux élus sauf si celles-ci concernent des pièces pour la constitution de dossiers et l'instruction technique entrant dans le cadre de procédures définies,
- des notifications d'octroi de subventions

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220916-2022-7775-AR
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022

4) les contrats de prestations et de conventions d'analyses.

ARTICLE 2 : En l'absence de Madame Lia CHEVALIER, directrice du Développement et des Solidarités Territoriales, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric STEVENIN, Chef de service Laboratoire départemental, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans les domaines relevant de son service **toutes les pièces administratives et comptables portant engagement des dépenses et ordres de paiement**

à l'exclusion :

- des engagements de dépenses d'un montant supérieur à 15 000 euros hors taxes.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été procédé à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, son affichage et à sa notification. Toutes dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées à compter de la même date.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site www.vaucluse.fr et dont copie est adressée au Payeur départemental et à l'intéressé.

Avignon, le 16 SEP. 2022

La Présidente,


Dominique SANTONI